

## Complémentarité 7ème PCRDT - autres programmes européens

Programme Opérationnel 2007-2013 du  
Fonds Européen de Développement Régional  
(FEDER)  
au titre de l'objectif  
« Compétitivité Régionale et Emploi »  
en Languedoc Roussillon



## Programme Opérationnel 2007-2013 Objectif « Compétitivité Régionale et Emploi »

- AXE 1 - DEVELOPPER L'INNOVATION ET L'ECONOMIE DE LA CONNAISSANCE, FACTEURS DE CROISSANCE ET DE COMPETITIVITE
- AXE 2 - REDUIRE LA VULNERABILITE DES TERRITOIRES ET GARANTIR LEUR ATTRACTIVITE ET LEUR QUALITE ENVIRONNEMENTALE
- AXE 3 - FAVORISER L'ACCESSIBILITE ( TIC ET INFRASTRUCTURES) ET LE DEVELOPPEMENT EQUILIBRE DES TERRITOIRES
- AXE 4 - ASSISTANCE TECHNIQUE



## FEDER AXE 1 - DEVELOPPER L'INNOVATION ET L'ECONOMIE DE LA CONNAISSANCE, FACTEURS DE CROISSANCE ET DE COMPETITIVITE

- **MESURE 1** : FAVORISER L'ANIMATION CONCERTEE DE L'INNOVATION
- **MESURE 2** : FAVORISER LA MISE EN PLACE DES CONDITIONS NECESSAIRES A LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES REGIONALES A CHAQUE STADE DE LEUR DEVELOPPEMENT
- **MESURE 3** : S'APPUYER SUR LA RECHERCHE REGIONALE POUR FAVORISER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES



### Axe 1 - Mesure 3 S'appuyer sur la recherche régionale pour favoriser la compétitivité des entreprises

- **Action 1.3.1.** - *Soutenir la diffusion de l'esprit d'entreprendre*
- **Action 1.3.2** - Soutenir les projets de R&D collaboratifs entre entreprises entre entreprises et laboratoires de recherche ou entre laboratoires (Oseo - Tranfert LR)
- **Action 1.3.3.** - *Accompagner les démarches de pré-valorisation des organismes de recherche et d'enseignement supérieur*
- **Action 1.3.4.** - *Soutenir le développement d'infrastructures de R&D mutualisées et ouvertes aux entreprises*
- **Action 1.3.5** - Favoriser l'accès des entreprises et des laboratoires régionaux aux programmes cadres de recherche européens et le montage de projets collaboratifs (Oseo Innovation)
- **Action 1.3.6** - Renforcer le recrutement des cadres de R&D au sein des entreprises (*Oseo Innovation*)



**Mesure 3 Action 1.3.1**  
**« Soutenir la diffusion de l'esprit d'entreprendre »**

**→ Objectif soutenir :**

- des congrès ciblés pour les étudiants et jeunes diplômés en présence d'employeurs potentiels,
  - les formations à l'entrepreneuriat dans les universités, lycées, structures d'accompagnement création d'entreprises (LRI, BIC,...),...
  - la sensibilisation des personnels et la détection des projets au sein même des laboratoires,
  - la communication vers le monde socio-économique sur les compétences scientifiques technologiques, le développement d'outils de travail collaboratifs et multimédia...

**→ Bénéficiaires :**

- Organismes de recherche, Grandes écoles et universités, Lycées, Pépinières et incubateurs.
- Associations, Organismes consulaires

**→ Critères de sélection :**

- Privilégier les actions mutualisées et fédératrices visant à développer la culture de l'innovation et du partenariat, l'esprit d'entreprendre et l'insertion en entreprise chez les étudiants et jeunes docteurs, sensibiliser le public et les employeurs à la culture de l'innovation



**Mesure 3 Action 1.3.1**

**→ Dépenses éligibles : dépenses réelles justifiées liées à l'action**

**→ Complémentarité entre fonds : FSE (actions de formation)**

**→ Taux maximum d'intervention communautaire : 50%**

**→ Plancher : 10 000 €**

**→ Taux maximum d'aide publique : 100 % ou limites fixées**

**→ Cofinancements**

- Collectivités locales
- Etat
- Etablissements publics d'Enseignement Supérieur et de Recherche.
- OSEO

**→ Procédure**

- Lieu de dépôt du dossier : DRRT
- Service instructeur et certificateur : DRRT
- Services consultés : DRIRE, Région

**→ Dispositif de programmation**

- Précomité ESR
- Comité Régional de Programmation



### Mesure 3 Action 1.3.3

## « Accompagner les démarches de pré-valorisation des organismes de recherche et d'enseignement supérieur »

### → Contenu de l'action :

- renforcer les dispositifs de valorisation des résultats de la recherche publique et faciliter le rapprochement des entreprises avec les équipes de recherche.
- Il s'agit de :
  - soutenir des projets valorisables issus des laboratoires de recherche publique
  - accompagner leur développement technologique et marketing
  - soutenir les structures de détection, de valorisation, d'incubation (LRI, ...)

### → Bénéficiaires :

- Etablissements d'Enseignement Supérieur et/ou de Recherche.
- Associations, Fondations.

### → Dépenses éligibles : dépenses réelles justifiées liées à l'action (rémunération, coûts directement liés au projet, étude de marché, sectorielles, marketing technologique)

### → Critères de sélection :

- Les porteurs de projets devront être accompagnés ou suivis par un service de valorisation d'un Etablissement Public d'Enseignement Supérieur ou de Recherche, et/ou un incubateur et/ou unepépinière et/ou un centre de diffusion technologique (points d'étape tous les 6 mois)



### Mesure 3 Action 1.3.3

### → Taux maximum d'intervention communautaire : 50%

### → Plancher : 10 000 €

### → Taux maximum d'aide publique : 100 % ou limites fixées

### → Cofinancements

- Collectivités locale, Etat OSEO
- Partenaires privés, Fondations.

### → Régime d'aides notifiées applicables : Actions collectives.

### → Procédure

- Lieu de dépôt du dossier : DRRT
- Service instructeur et certificateur : DRRT
- Services consultés : Région

### → Dispositif de programmation

- Précomité ESR
- Comité Régional de Programmation



### Mesure 3 Action 1.3.4

## « Soutenir le développement d'infrastructures de R&D mutualisées et ouvertes aux entreprises »

### → Contenu de l'action :

- Renforcer les domaines d'excellence régionaux (pôles de l'Université Montpellier Sud de France - UMSF, filières, pôles de compétitivités, clusters,...) mais également des thématiques innovantes.
- Soutenir la création ou le développement d'infrastructures de R&D, à vocation scientifique, technologique et / ou pédagogique, mutualisées et ouvertes aux entreprises, (plateaux techniques pour la recherche et /ou la formation, laboratoires (SRI), équipes mixtes de recherche public-privé, ...)
- Soutenir la création de structures fédératives de recherche en lien avec le privé (fondation par pôle de recherche, RTRA, RTRS, clusters de recherche,...) pour développer les capacités de R&D en région.
- Soutenir la création de jeunes équipes d'avenir pour une recherche innovante et attractive.

### → Bénéficiaires :

- Etablissements publics et privés de Recherche ou de technologie, Grandes écoles et Universités, Associations (mission de structuration, d'animation et promotion de la recherche ou d'interface recherche-entreprises pour développement technologique, Fondations.



### Mesure 3 Action 1.3.4

### → Dépenses éligibles : dépenses réelles justifiées :

- dépenses d'investissement immobiliers : études et travaux
- dépenses d'investissement matériels : équipements scientifiques / technologiques et dépenses d'aménagement des locaux
- frais de personnel (non statutaire) et de fonctionnement liés à actions spécifiques et identifiées (com, promotion, formation, ouverture aux entreprises,..)

### → Critères de sélection :

- Capacité à fédérer et mettre en commun des ressources et des compétences.
- Engagement à permettre l'utilisation par des structures publiques ou privées de la région.
- Création ou renforcement de nouvelles compétences (recherche et/ou formation)
- Les retombées des projets proposés au financement du FEDER devront faire état de la plus value attendue (création de produits matériels ou immatériels, amélioration des compétences et de la connaissance scientifique, création d'emplois stables,...).
- Les projets financés dans le cadre du CPER 2007-2013 seront examinés de façon prioritaire



### Mesure 3 Action 1.3.4

#### → Taux maximum d'intervention communautaire :

- Investissements (hors immobilier) et fonctionnement : plafonné à 40% des dépenses éligibles
- Investissement immobilier : taux d'intervention plafonné à 10% du coût de l'opération de construction (Etudes et travaux)
- A titre exceptionnel, ce taux peut être porté jusqu'à 25 % pour des projets identifiés comme prioritaires dans la Stratégie Régionale de l'Innovation

#### → Plancher : 20 000 €

#### → Taux maximum d'aide publique : 100 % ou limites fixées

#### → Cofinancements

- Collectivités locales, Etat
- Partenaires privés (Fondations, Agence).

#### → Régime d'aides notifiées applicables : PAT RDI, Action collective, règlement PME

#### → Procédure et dispositif de programmation : voir 1.3.1



## POINT FINANCIER SUR LES DOSSIERS FEDER au 02/04/2009

Organismes gestionnaires	Mesures/actions	Maquette (€)	FEDER déjà programmé (€)	Nombre d'opérations déjà programmées	Proposition de programmation (€)	Nombre d'opérations à programmer en comité	Total opérations programmées	Total programmé (€)
	1.3 - S'appuyer sur la recherche régionale pour favoriser la compétitivité des entreprises							
DRRT	1.3.1 - Soutenir la diffusion de l'esprit d'entreprendre	1 000 000	0	0	0	0	0	0
OSEO	1.3.2 - Soutenir les projets de R&D collaboratifs entre entreprises entre entreprises et laboratoires ou entre laboratoires	27 000 000	2 188 300	9	337 666	9	18	2 525 966
DRRT	1.3.3 - Accompagner les démarches de pré-valorisation des organismes de recherche et d'enseignement supérieur	2 100 000	0	0	0	0	0	0
DRRT	1.3.4 - Soutenir le développement d'infrastructures de R&D mutualisées et ouvertes aux entreprises et de jeunes équipes	7 000 000	1 836 156	3	0	0	3	1 836 156
OSEO	1.3.5 - Favoriser l'accès des entreprises et des laboratoires régionaux aux programmes cadres de recherche européens et le montage de projets collaboratifs	1 400 000	89 700	5	83 000	4	9	172 700
OSEO	1.3.6 - Renforcer le recrutement des cadres de R&D au sein des entreprises	1 500 000	51 800	8	136 000	4	12	187 800
	<b>Total</b>	<b>40 000 000</b>	<b>3 630 666</b>	<b>24</b>	<b>556 666</b>	<b>17</b>	<b>41</b>	<b>4 187 332</b>



## Informations complémentaires

→ Pour en savoir plus sur la mise en œuvre du PO 2007-2013 :

Un site à consulter :

[http://www.languedoc-roussillon.eu/fonds/doc\\_fonds/domo090403.pdf](http://www.languedoc-roussillon.eu/fonds/doc_fonds/domo090403.pdf)

→ Qui contacter à la DRRT :

Bruno ROUOT ([bruno.rouot@recherche.gouv.fr](mailto:bruno.rouot@recherche.gouv.fr))

3 place Paul Bec - Antigone CS 29537

34961 Montpellier Cedex 2

Tél : 04 67 69 70 37



Merci pour votre attention

